
Maison d'Education , rue N.D. des Champs, N° 28. Reçu.

Numéro d'inventaire : 1979.12057

Auteur(s) : De Gasville

Type de document : imprimé divers

Période de création : 1er quart 19e siècle

Date de création : 1811

Inscriptions :

- ex-libris : avec

Description : 1 feuille double imprimée complétée à la main. Papier collant. Petit trou sur le côtés.

Mesures : hauteur : 238 mm ; largeur : 181 mm

Mots-clés : Coût de l'enseignement : reçus, quittances, bourses, etc.

Filière : Institutions privées

Niveau : Supérieur

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

109

MAISON D'ÉDUCATION, rue N. D. DES CHAMPS, N.º 28.

BORDEREAU de M. de Gasville pour dépenses fixes et dépenses courantes.

1.º ARTICLE. Dépenses fixes payables d'avance.

Pension.....	800
Frais du Prospectus.....	127
Université.....	40
Mathématiques.....	
Dessin.....	288
Menus-plaisirs.....	
Langue Répétiteur	864
Piano et loyer.....	500
Violon.....	226
Armes.....	174
Danse.....	144

2119 fr., pour l'année entière; et
pour 3 mois - jours du 1^{er} 8^{bre}
1811 au 1^{er} Janvier 1812

liv. sols. den.

529 75 "

Le répétiteur
d'être supprimé

2.º ARTICLE. Dépenses courantes.

Du 15 juin au 15 7^{bre} dernier.

Avancés.....	9	"	"
Infirmerie.....			
Fournitures pour le raccommodage.....	2	10	"
Cordonnier.....			
Tailleur.....			
Chapelier.....			
Carreaux cassés.....	5	25	"
Livres fournis.....	2	75	"
Frais de dessin.....			
Frais d'armes.....			
Musique et frais de.....			
Reste du sur l'ancien Bordereau.....			
.....			
.....			
A déduire sur le présent Bordereau..			
Reçu à valoir.....	153	"	"
Pour absence.....	56	"	"

liv. s. d.

19 10

548 85 "

1153 " "

1701 85 "

209 " "

1492 85.

J'ai reçu de M. de Gasville (par les mains de M.....
la somme de onze cents francs liv. sols den.
montant du Bordereau ci-dessus.

Paris, le 5. 8^{bre} mil huit cent onze (sauter)

NOTA. Les Bordereaux doivent être acquittés d'avance, par quartiers ou par semestres.
Il se fait pour les absences notables une déduction de 50 liv. par mois.



d'a Ciapris